

# Rapport d'évaluation

Évaluation des programmes  
Techniques administratives (410.12)  
conduisant au diplôme d'études  
collégiales (DEC)  
et Démarrage d'entreprises (901.79)  
conduisant à une attestation d'études  
collégiales (AEC)

au Cégep de Saint-Félicien

*Décembre 1997*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation des programmes *Techniques administratives (410.12)* et *Démarrage d'entreprises (901.79)* conduisant respectivement au DEC et à l'AEC au Cégep de Saint-Félicien s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation des programmes de DEC et d'AEC des secteurs *Techniques administratives et Coopération* dans tous les établissements d'enseignement collégial qui donnaient un de ces programmes durant la période s'étendant de 1993 à 1996. L'évaluation du programme de DEC porte principalement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992, mais elle aborde aussi la contribution de la formation générale propre à la réalisation des objectifs du programme.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans les Guides spécifiques pour l'évaluation des programmes conduisant au DEC et à l'AEC dans les secteurs professionnels *Techniques administratives et Coopération*<sup>1</sup>. Le Cégep de Saint-Félicien a transmis à la Commission les rapports d'autoévaluation des programmes, le 27 février 1997. Un comité de spécialistes, composé de trois membres et présidé par un commissaire, a analysé ces rapports et effectué une visite au Cégep de Saint-Félicien, les 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 1997<sup>2</sup>.

Les rencontres ont permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'autoévaluation par des échanges avec la Direction du Collège, les comités d'évaluation, les professeurs et des élèves des deux programmes<sup>3</sup>.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du programme évalué et quelques commentaires sur le processus d'autoévaluation, le document présente les résultats de l'évaluation des programmes de DEC et d'AEC selon les six critères retenus : la pertinence, la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves,

- 
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)*, Québec, Gouvernement du Québec, avril 1996, 51 p. et COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)*, Québec, Gouvernement du Québec, avril 1996, 54 p.
  2. Outre le commissaire, M. Jacques L'Écuyer, qui en assumait la présidence, le comité regroupait M. Maurice Bellemare, professeur au Collège Shawinigan, M. Robert Corriveau, adjoint au directeur des études au Cégep Joliette-De Lanaudière et M<sup>me</sup> Jeannine McNeil, professeure à l'École des hautes études commerciales. M<sup>me</sup> Jocelyne Lévesque, agente de recherche de la Commission, agissait à titre de secrétaire du comité.
  3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité ainsi que la qualité de la gestion. La Commission formule des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de chaque programme.

## **Évaluation du programme *Techniques administratives* conduisant au DEC**

### **Principales caractéristiques du programme**

Le Cégep de Saint-Félicien accueille environ 1350 élèves à l'enseignement ordinaire, dont un peu moins de 50 % dans les programmes du secteur technique.

Le programme *Techniques administratives* est offert depuis l'ouverture du Collège, soit depuis 1971. L'effectif du programme a connu une progression constante au cours des cinq dernières années puisqu'en 1992-1993, il accueillait un peu plus d'une centaine d'élèves pour les trois années du programme, alors qu'il en a reçu 160 pour l'année scolaire 1996-1997, ce qui représente 24 % du secteur technique. La croissance de la clientèle, en majorité féminine, peut s'expliquer par la conjoncture économique et par le fait que plusieurs choisissent de poursuivre leurs études dans la région, celle-ci étant desservie par un cégep n'offrant qu'un choix limité de programmes de formation technique.

Jusqu'en 1983, le Collège ne donnait que l'option «*Finance*» aux élèves du programme. La décision d'offrir une nouvelle voie de sortie en «*Gestion*» a été déterminée à la suite d'une étude réalisée par la Direction des services éducatifs et le Département de techniques administratives.

Durant la période évaluée, douze professeurs donnaient les cours de la formation spécifique. C'est le Département de techniques administratives qui coordonne les activités du programme; d'autres départements assument les cours d'économie, de mathématiques, d'informatique et ceux de la formation générale.

### **La démarche institutionnelle d'évaluation**

Le mandat de procéder à l'autoévaluation a été confié à un comité directeur constitué de représentants de la Direction des études et des coordonnateurs des départements concernés (ou leurs représentants). C'est un conseiller pédagogique qui a été chargé de la rédaction du rapport.

Afin de recueillir l'information nécessaire à l'autoévaluation, les employeurs qui ont reçu des stagiaires au cours des dernières années ont été consultés sur le niveau de préparation des stagiaires et des diplômés au marché du travail. Une relance des finissants des années 1994, 1995 et 1996 a permis de connaître leur situation par rapport à l'emploi ou à la poursuite d'études. Les élèves qui ont suivi un ou plusieurs cours en 1995-1996 ont été consultés par sondage sur la charge de travail, les méthodes pédagogiques, les mesures d'aide à l'apprentissage et l'information sur le programme.

En plus du comité directeur, des comités départementaux ont été créés afin de recueillir auprès des professeurs l'information nécessaire à l'autoévaluation du programme en fonction des critères retenus. Enfin, des personnes-ressources de différents services ont été mises à contribution à l'une ou l'autre des étapes du processus.

La démarche adoptée par le Collège fait une place importante à la consultation et à la participation des professeurs des départements concernés, ce qui est très judicieux. Même si le calendrier initial n'a pu être respecté à cause du cumul des tâches à accomplir, l'autoévaluation s'est bien déroulée et a suscité l'adhésion de toutes les parties.

Le rapport produit est descriptif et pas suffisamment analytique. Les actions envisagées souffrent de ce manque d'analyse puisqu'il n'est pas toujours possible d'en comprendre la justification.

### **La mise en oeuvre du programme**

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et elle formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

### ***La pertinence du programme***

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs, le contenu du programme et le choix des options répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail et aux attentes de la société.

Le marché du travail régional est constitué presque exclusivement de petites entreprises qui recherchent des techniciens polyvalents capables de s'adapter et d'assumer l'ensemble des tâches de nature administrative dans l'organisation. Le Collège établit et entretient des liens avec les employeurs locaux surtout par l'entremise des stages et de travaux réalisés par les élèves à l'intérieur de certains cours. Quelques professeurs sont aussi engagés dans des organismes socio-économiques du milieu. Les liens établis avec le marché du travail sont intéressants mais puisqu'une forte proportion des stages ont lieu dans les mêmes entreprises d'une année à l'autre selon les professeurs rencontrés, le Collège devrait élargir ses contacts auprès des entreprises afin de développer une connaissance plus complète des besoins locaux de main-d'oeuvre.

À partir des orientations déterminées dans son plan de développement, qui constitue son projet éducatif, le Collège a ajouté des objectifs institutionnels aux objectifs ministériels du programme. Ils visent à développer des habiletés et des aptitudes qui sont de l'ordre du

savoir-faire et du savoir-être. À cette formation de base s'ajoutent des compétences spécifiques en fonction des options. Le Collège considère, à la lumière de l'opinion exprimée par les employeurs, que ses diplômés sont capables d'assumer un éventail de tâches suffisant et de répondre aux besoins des entreprises dans lesquelles ils sont embauchés. La Commission estime que le travail qui a été fait concernant les objectifs institutionnels est intéressant et bien amorcé, mais qu'il n'est pas suffisamment exploité dans la mise en oeuvre du programme puisque les commentaires des employeurs concernant les améliorations à y apporter touchent principalement ces habiletés de base, la maîtrise du français notamment. Le rapport reviendra sur ces questions.

Selon la relance effectuée auprès des diplômés, les huit diplômés de 1994 qui se destinaient à l'emploi ont tous intégré le marché du travail et quatre poursuivent leurs études à l'université. Pour ceux de 1995, quatorze travaillent et trois poursuivent leurs études. Pour la cohorte ayant terminé en 1996, dix ont trouvé du travail, quatre étudient toujours alors que quatre sont à la recherche d'un emploi. C'est donc dire que le taux de placement des diplômés du programme est très bon, d'autant plus que ceux qui travaillent occupent habituellement un emploi lié à leur formation.

### ***La cohérence du programme***

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des activités d'apprentissage à la réalisation des objectifs du programme, l'articulation de la séquence des activités d'apprentissage ainsi que la charge de travail exigée des élèves.

Les objectifs poursuivis par la formation spécifique sont ceux établis dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*. Le rapport d'autoévaluation démontre les liens entre les activités d'apprentissage et les objectifs du programme. Les objectifs institutionnels, qui sont de l'ordre du savoir-faire et du savoir-être, n'ont pas été pris en considération dans l'analyse des liens entre les activités d'apprentissage et les objectifs. Cette omission est d'autant plus regrettable que le Collège constate lui-même que les objectifs généraux du programme devraient contenir des objectifs de la formation générale.

Le Département de techniques administratives a entrepris des travaux intéressants pour élaborer un profil du diplômé. Cependant, les professeurs des autres départements n'ont pas été associés à cette opération. La Commission invite le Collège à poursuivre ses travaux sur le profil du diplômé en y associant les professeurs de la formation générale et ceux des disciplines contributives.

Pour les cours de français et de philosophie, les élèves du programme font partie du regroupement «Affaires et information». Quant aux cours d'anglais, ils sont offerts à

l'ensemble des élèves du Collège selon leur niveau de maîtrise de cette langue. Au total, la formation générale propre n'est donc que partiellement adaptée au programme.

Le Département de techniques administratives a établi en 1989 les critères devant guider le choix des cours laissés à l'établissement : maintien des acquis du programme, formation polyvalente, réponse aux besoins des PME, utilisation de l'outil informatique et adaptation aux tendances économiques et administratives. Le Collège est prêt à modifier le contenu des cours pour s'adapter aux besoins de formation des entreprises. Dans cette optique, étant donné les orientations qu'il a adoptées, il pourrait évaluer la pertinence de donner le cours «*Formation d'entrepreneurship*» en remplacement de «*Gestion de sa carrière professionnelle*».

Le Collège a élaboré le logigramme en tenant compte des préalables absolus et d'un agencement d'activités qui permet une progression logique des apprentissages. Le programme est bien structuré et présente un ensemble d'activités cohérentes entre elles. Les élèves consultés sont satisfaits de la grille de cours et de la progression des apprentissages.

Certaines modifications ont été apportées à la pondération des cours par rapport à celle établie dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*. Dans tous les cas sauf un, il s'agissait de diminuer les éléments théoriques pour augmenter le temps consacré aux travaux pratiques en classe. Les élèves considèrent, en majorité, que la charge de travail demandée en dehors des heures de cours est appropriée mais qu'il existe un déséquilibre entre les sessions, en particulier pour la troisième qui est très dense ainsi que les deux dernières de l'option «*Gestion*». La Commission considère que, dans l'ensemble, la charge demandée est acceptable mais elle invite le Collège à prêter attention à l'équilibre de la charge de travail pour l'ensemble des sessions, comme il envisage de le faire. Les professeurs s'interrogent d'ailleurs sur la pertinence d'assurer un meilleur encadrement des élèves de première session et de demander des travaux qui favoriseraient le développement d'habitudes de travail et un effort continu.

### ***La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement***

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

Le rapport énumère les différentes méthodes pédagogiques utilisées dans les cours de formation spécifique ainsi que leur fréquence d'utilisation, selon les professeurs et selon les élèves. Il y a généralement concordance entre le point de vue des élèves et celui des

professeurs sur cette question. Les méthodes pédagogiques sont nombreuses et généralement variées. La Commission tient à souligner certaines innovations pédagogiques mises en place par le Département qui visent l'intégration des connaissances et des habiletés acquises dans les cours de «*Comptabilité I et II*». Une approche en spirale, qui oblige les élèves à se souvenir et à réutiliser explicitement les savoirs et les savoir-faire acquis antérieurement, a été expérimentée. Cette approche exige un suivi individuel des élèves, notamment l'adaptation des évaluations formatives. Selon l'enquête menée auprès de ceux qui en ont bénéficié en 1995-1996, elle leur a permis de mieux intégrer les connaissances qui sont indispensables à la poursuite des cours spécialisés en administration. Le Collège a aussi développé des projets en collaboration avec des organismes du milieu, qui se concrétisent à travers des travaux d'élèves.

Lors de la visite, les élèves ont fait ressortir que, même s'ils sont initiés à différents logiciels, ils ne peuvent les maîtriser suffisamment pour se sentir à l'aise dans leur utilisation, une fois sur le marché du travail. En fait, plusieurs cours utilisent l'informatique mais les applications ne sont pas assez nombreuses pour développer la confiance chez les élèves. Ceux-ci souhaitent un meilleur accès aux équipements et plus d'occasions d'appliquer leurs apprentissages. La Commission invite les professeurs à mettre l'accent sur l'aspect pratique de l'informatique afin de permettre aux élèves de bien intégrer leurs connaissances.

Les élèves du programme *Techniques administratives* bénéficient des mêmes mesures de dépistage et de soutien que l'ensemble des élèves du Collège, à savoir : passation du test TRAC, utilisation du système PSEP, programme d'accueil et d'intégration pédagogique, projets d'encadrement, Centre d'aide en français (CAF) et services de l'aide pédagogique individuelle, d'une conseillère d'orientation et d'une psychologue. La promotion de ces services se fait à travers la journée d'accueil, le bulletin d'information hebdomadaire, les babillards et l'agenda des élèves. Un projet d'encadrement permet de soutenir les élèves dans le cours «*Comptabilité I*», ce qui a contribué à augmenter considérablement les taux de réussite de ce cours de base. En mathématiques, l'utilisation de tests formatifs et de travaux favorise un bon suivi des élèves.

Les élèves ont été consultés sur leurs besoins des services de conseil, de soutien et de suivi, sur leur utilisation de ces services et sur leur satisfaction, le cas échéant. Les services les plus utilisés sont la bibliothèque, l'aide pédagogique individuelle, les prêts et bourses et le CAF. Ce dernier, même s'il est utilisé par 31 % des élèves consultés, pourrait l'être davantage puisque plusieurs élèves connaissent des difficultés avec la maîtrise du français. La Commission note la fréquentation élevée de la bibliothèque. Lorsqu'ils sont utilisés, ces services de même que les mesures spéciales d'encadrement mises en place par le

Département, sont appréciés des élèves. Les mesures développées sont nombreuses et adéquates; il s'agit d'un point fort du programme.

La disponibilité des professeurs en dehors des heures de cours est affichée à leur bureau et elle est aussi précisée dans les plans de cours. Leur disponibilité moyenne est de onze heures par semaine. Les élèves consultés reconnaissent cette disponibilité de leurs professeurs et considèrent qu'elle contribue à leur réussite. Ceux qui ont été rencontrés partagent cet avis mais soulignent que certains professeurs font exception à la règle. La disponibilité des professeurs est donc bonne, sauf pour certains.

### *L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières*

Trois sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et les mesures mises en place pour favoriser le perfectionnement; les ressources matérielles et financières affectées au programme.

Les professeurs qui donnent les cours de la formation spécifique possèdent tous un baccalauréat dans une discipline appropriée et, pour certains, un diplôme de deuxième cycle. Tous ont entrepris le Certificat en enseignement au collégial par l'entremise de Performa. Presque tous ont vécu d'autres expériences de travail en dehors de l'enseignement.

Pour les départements concernés, la répartition des tâches d'enseignement se fait en réunion départementale et par consensus, en tenant compte de l'expertise et des aspirations de chacun. Le Département de techniques administratives a toujours eu la préoccupation d'assurer une complémentarité des professeurs, ce qui a pu être maintenu par le recrutement et le perfectionnement.

Les élèves rencontrés ont fait valoir les écarts importants qui existent entre les professeurs sur le plan des méthodes pédagogiques. Alors que certains professeurs suscitent leur participation et les amènent à se dépasser, d'autres ont un effet démotivant à cause de leurs attitudes. La Commission note donc que le personnel enseignant est bien qualifié, mais qu'il existe des problèmes sérieux de motivation et de disponibilité chez certains professeurs. Cette situation a des incidences importantes sur le programme, en particulier sur la motivation des élèves et sur leur cheminement. Les élèves rencontrés ont signalé qu'elle pouvait avoir une influence sur le choix de leur option et même les amener à poursuivre ailleurs leurs études.

*Compte tenu de ces incidences, la Commission recommande au Collège de prendre les moyens requis pour assurer la disponibilité de tous les professeurs et pour soutenir leur motivation.*

Le Collège ne dispose pas d'une politique d'évaluation du personnel. Même si une politique cadre a été adoptée par le Conseil d'administration en 1995, les travaux visant à l'articuler dans des politiques particulières pour chaque catégorie de personnel ne sont pas terminés. Il dispose par ailleurs d'un programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant. De leur côté, les professeurs du Département utilisent une fiche d'autoévaluation pour chacun des cours, ce qui leur permet d'obtenir une rétroaction sur la gestion des groupes. Cette initiative est intéressante mais elle ne semble pas donner tout l'effet souhaité. L'insatisfaction manifestée par les élèves à l'égard de l'enseignement de certains professeurs montre la nécessité de donner un meilleur suivi à ces évaluations. La Commission *suggère* au Collège d'élaborer une politique formelle de gestion des ressources humaines à l'intérieur de laquelle se retrouvera un volet traitant de l'évaluation du personnel enseignant.

Quant au perfectionnement, une politique existe au Collège depuis 1989. Elle vise à répondre aux besoins des professeurs tant sur le plan disciplinaire que pédagogique. Un comité de perfectionnement suggère annuellement certaines activités établies en fonction des besoins exprimés. La plupart des professeurs ont participé à des activités de perfectionnement au cours des dernières années, tant en pédagogie que dans leur discipline. Certains professeurs ont aussi acquis des connaissances de façon autodidacte. Le Collège aurait avantage à souligner et à encourager ces initiatives et à reconnaître le mérite de ses meilleurs professeurs.

Un laboratoire informatique est réservé exclusivement aux élèves du programme. Cependant, les appareils y sont en nombre insuffisant et la mise à jour des logiciels spécialisés est déficiente. Le soutien technique qui est donné laisse aussi à désirer. Comme l'ont souligné les élèves et les professeurs, il existe un problème d'accessibilité à ce laboratoire. Le Collège envisage d'élaborer un plan triennal d'entretien préventif des ordinateurs, de renouvellement du parc informatique et d'investissement dans les équipements. La Commission *suggère* au Collège de prendre les moyens pour optimiser l'usage de son matériel et de ses équipements informatiques.

### ***L'efficacité du programme***

Cinq sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; l'adéquation des modes et instruments pour évaluer les objectifs d'apprentissage; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; la réalisation des objectifs du programme par les diplômés.

Le Collège recrute les élèves admis au programme essentiellement dans les quatre polyvalentes de la région. Il offre des séances d'information aux élèves de la 5<sup>e</sup> secondaire de ces écoles. Une rencontre d'information est également organisée annuellement avec les conseillers d'orientation et les professeurs de choix de carrière. Sont admis au programme tous ceux qui sont titulaires d'un diplôme d'études secondaires, ont réussi le préalable et ont une cote finale d'au moins 65. Par ailleurs, une session d'accueil et d'intégration est offerte à ceux dont la cote au secondaire est plus faible ou dont l'orientation n'est pas définie.

Des grilles d'analyse ont été développées pour guider les professeurs dans l'élaboration et l'autoévaluation de leurs plans de cours. La vérification de l'application de la Politique d'évaluation des apprentissages (PIEA) se fait à chaque session par l'examen des plans de cours par le Département qui les recommande, puis par la Direction des études qui les vérifie et les approuve.

Le Collège a examiné la conformité des pratiques à la PIEA en analysant les plans de cours et les instruments d'évaluation pour les cours de «*Comptabilité II*» et «*Marketing*» donnés en 1995-1996. Il arrive à la conclusion que les apprentissages qui devaient être évalués l'ont été et que les modes et les instruments d'évaluation sont conformes aux règles de la PIEA.

La Commission a aussi vérifié si les modes et instruments d'évaluation des apprentissages utilisés dans ces deux cours permettent de mesurer adéquatement le degré d'atteinte des objectifs d'apprentissage. À cette fin, elle a analysé les plans de cours, les examens, les travaux notés et leurs corrigés. Le cours «*Comptabilité II*» a été donné par deux professeurs différents qui ont utilisé des plans de cours différents. L'un d'eux est incomplet puisqu'il ne précise pas la pondération des évaluations. Selon la documentation analysée, notamment les examens, le Collège aurait avantage à rehausser le niveau des exigences. Quant au cours de «*Marketing*», le plan de cours est très détaillé sur le plan des objectifs. Ce niveau de détail crée même une certaine difficulté en ce sens qu'une grande partie des objectifs énumérés dans le plan de cours ne semblent faire l'objet d'aucune évaluation. L'objectif concernant l'utilisation de logiciels n'apparaît pas dans le plan de cours et l'utilisation d'études de cas semble très limitée.

La Commission a aussi pu constater qu'il y a des différences dans l'application de la PIEA en ce qui concerne la correction du français. C'est donc dire que même si des mécanismes systématiques sont en place pour vérifier la conformité des plans de cours à la PIEA, ils ne donnent pas tous les résultats escomptés. C'est pourquoi la Commission *suggère* au Collège de mieux vérifier l'application de la PIEA, notamment en s'assurant que les principaux objectifs des cours sont couverts, que les instruments d'évaluation en mesurent

adéquatement l'atteinte et que sa politique de valorisation du français est bien comprise et bien appliquée.

Le rapport présente les taux de réussite des cours de la formation spécifique des cohortes de 1991 et 1992. Pour la plupart des cours, les taux sont plus élevés que ceux des élèves du Service régional d'admission du Saguenay-Lac-Saint-Jean (SRAL), même si leur cote au secondaire est plus faible. Dans l'ensemble, les taux de réussite aux cours sont adéquats mais, selon les années, quelques cours font exception à cette situation, dont certains cours de mathématiques, d'économie et d'administration. La Commission invite le Collège à analyser les taux d'échec de ces cours et, au besoin, à inciter les professeurs à adopter des méthodes pédagogiques qui favorisent davantage la réussite des élèves.

Les élèves des cohortes A de 1991 et 1992 ont obtenu leur diplôme dans les délais prévus dans une proportion respective de 26 % et 21 %. Après quatre ans, le taux de la cohorte de 1991 grimpe à 35 %. Il est vrai que ces taux de diplomation sont plus élevés que ceux des élèves des collèges du Service régional d'admission de Montréal (SRAM), comme le souligne le rapport. Cependant, ils restent bas et ils sont à améliorer.

La Commission remarque que plusieurs élèves abandonnent le programme après la première année et également après la deuxième année, même si les taux de réussite des cours sont relativement élevés. Selon les témoignages entendus, un certain nombre d'élèves se retrouveraient dans ce programme par défaut. Il y aurait lieu de s'intéresser à ces élèves et de mieux identifier leurs besoins. La Commission *suggère* donc au Collège d'analyser les motifs d'abandon du programme et de prendre toutes les mesures pour améliorer le taux de diplomation.

Les élèves des deux options effectuent un stage de quatre semaines à la fin du programme. Ce sont les élèves qui trouvent leurs lieux de stage et les font ensuite approuver par le professeur responsable. Le Collège considère que les lieux de stage sont en nombre suffisant et permettent d'atteindre les objectifs du programme. De fait, pour les élèves de l'option «*Finance*», le stage paraît adéquat. Cependant, lors du sondage mené auprès des entreprises sur la pertinence du programme, il est apparu que les tâches effectuées par les stagiaires de l'option «*Gestion*» étaient peu diversifiées. C'est pourquoi la Commission s'interroge sur la capacité de ces stages d'atteindre les objectifs visés. La Commission invite donc le Collège à resserrer les critères de sélection des lieux de stage en «*Gestion*» afin qu'une gamme plus étendue de fonctions soient couvertes à l'intérieur de ces stages (du moins celles qui ont été identifiées comme les plus importantes par les entreprises) et que les élèves intègrent mieux leurs savoirs.

### ***La gestion du programme***

Le dernier critère permet l'appréciation du partage des responsabilités, des communications internes et externes ainsi que de l'approche programme; il permet également d'apprécier les moyens utilisés pour informer les élèves du contenu et des exigences du programme.

Le rapport énumère les différentes instances engagées dans la planification, l'organisation, la réalisation et l'évaluation du programme. Afin de connaître le point de vue des professeurs sur la gestion du programme *Techniques administratives*, le comité d'évaluation a procédé à une collecte d'information auprès des départements concernés. Les professeurs déplorent le manque de suivi des politiques adoptées par l'établissement et l'inefficacité des mécanismes de concertation interdépartementale. Le comité de programme, qui pourrait constituer le lieu de concertation, est inopérant, la Direction et le Syndicat ne s'entendant pas sur son mode de fonctionnement. Les professeurs manifestent pourtant la volonté de travailler en commun et ont commencé à développer certains éléments de l'approche programme, comme l'épreuve synthèse.

*La Commission recommande au Collège d'exercer un leadership pédagogique mieux affirmé et de faire en sorte que le comité de programme entreprenne ses activités.*

L'information sur le contenu et les exigences du programme est transmise au cours d'un atelier d'information aux élèves de 5<sup>e</sup> secondaire des polyvalentes du territoire et d'une rencontre d'information à l'intention des élèves nouvellement admis et de leurs parents. Les élèves consultés se sont montrés généralement satisfaits des moyens utilisés par le Collège pour les informer. Cependant, lors de la visite, il est ressorti que les élèves ne connaissent pas ou n'utilisent pas les mécanismes qui pourraient leur permettre de faire valoir leur point de vue lorsque des difficultés surgissent. C'est pourquoi la Commission *suggère* au Collège de développer des communications plus structurées entre les élèves et le Département de techniques administratives.

## **Conclusion**

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que le programme conduisant au DEC en *Techniques administratives* au Cégep de Saint-Félicien comporte des points forts, notamment pour l'option «*Finance*», sur lesquels il peut s'appuyer pour solutionner les problèmes soulevés dans le rapport. L'agencement des activités d'apprentissage, les innovations pédagogiques de certains professeurs ainsi que les mesures de dépistage, de soutien et de suivi offertes aux élèves représentent autant d'éléments positifs.

La Commission constate néanmoins que la mise en oeuvre du programme devrait être améliorée sur certains points. Elle souligne en particulier l'importance de hausser la motivation et la disponibilité de certains professeurs. Elle juge aussi important d'exercer un leadership pédagogique mieux affirmé et de mettre en marche le comité de programme.

Mis à part ces points qui font l'objet de recommandations, la Commission énonce également des suggestions concernant l'élaboration d'une politique d'évaluation du personnel enseignant; l'utilisation des équipements informatiques; l'application de la PIEA; la mise en place de mesures pour améliorer le taux de diplomation; le développement de communications plus structurées entre le Département et les élèves.

## **Évaluation du programme *Démarrage d'entreprises* conduisant à l'AEC**

### **Principales caractéristiques du programme**

Le Cégep de Saint-Félicien donne le programme «*Démarrage d'entreprises*» depuis 1992 et quatre cohortes ont suivi cette formation à temps complet. En 1993-1994, quinze élèves ont débuté la formation, dont onze ont obtenu leur attestation d'études collégiales (AEC). En 1994-1995, l'effectif était de treize élèves, dont cinq ont obtenu leur AEC alors qu'en 1995-1996, sur les douze élèves inscrits, six l'ont obtenue.

Ce programme est subventionné par la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre (SQDM). Il s'adresse à des personnes qui ont un projet pour démarrer une entreprise et qui possèdent un profil d'entrepreneur. Sur l'ensemble des cohortes, la répartition de femmes et d'hommes est égale et les élèves présentent habituellement les caractéristiques suivantes : âgés de 25 à 45 ans, titulaires d'un diplôme d'études secondaires, provenant des secteurs de Dolbeau et de Saint-Félicien et prestataires de l'assurance-emploi. Ces adultes ont cessé de fréquenter l'école souvent depuis de nombreuses années et ils possèdent des expériences de travail.

Pour la cohorte évaluée, l'équipe enseignante était composée de onze professeurs dont la plupart provenaient d'entreprises privées ou d'organismes d'aide à l'entreprise.

Dans le secteur des *Techniques administratives*, outre ce programme, le Collège a aussi donné à temps complet le programme «*Gestion financière informatisée*» (410.53). Le taux de diplomation a varié entre 67 % et 73 %. De plus, le Collège a aussi offert à temps partiel les programmes «*Conseils financiers*» (901.39) et «*Techniques administratives option finance*» (901.72). Le taux de réussite des cours de ces programmes a varié entre 40 % et 100 %.

### **La démarche institutionnelle d'évaluation**

L'autoévaluation du programme, sous la responsabilité de la Direction du Service de la formation continue, a été confiée au conseiller pédagogique et au professeur de liaison assignés au programme. Les élèves ont été consultés sur la charge de travail, les méthodes pédagogiques, les services de conseil, de soutien et de suivi, la disponibilité des professeurs, les ressources matérielles et l'information reçue sur le programme. L'opinion des professeurs a été recueillie sur leurs méthodes pédagogiques, les mesures d'aide dispensées, leur disponibilité, l'encadrement reçu, les ressources matérielles et les modes et instruments d'évaluation utilisés. Le directeur du Service de la formation continue, le conseiller en main-d'oeuvre responsable au Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et le directeur des ressources humaines du Cégep ont aussi été consultés.

C'est donc dire que la plupart des personnes intéressées ont pu exprimer leur point de vue lors du processus d'autoévaluation. Par contre, les professeurs n'ont pas eu l'occasion de prendre connaissance du rapport avant la rencontre avec la Commission, malgré leur intérêt et le fait qu'ils aient été associés à la démarche.

Le rapport d'autoévaluation, tout comme celui du programme de DEC, est très descriptif et pas suffisamment analytique. Il faut souligner que plusieurs des actions envisagées dans le rapport ont été réalisées au cours de la mise en oeuvre du programme donné ultérieurement.

### **La mise en oeuvre du programme**

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et elle formule, le cas échéant, des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

### ***La pertinence du programme***

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail.

La nécessité de donner une formation aux personnes désirant lancer leur propre entreprise est identifiée comme une priorité par les divers agents socio-économiques des MRC Domaine du Roy et Maria-Chapdelaine, afin de palier la pénurie d'emplois dans la région. D'ailleurs, Développement des ressources humaines Canada et la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre procèdent annuellement à l'analyse des besoins du marché afin de vérifier la pertinence de ce programme. C'est donc dire qu'il répond à un besoin clairement identifié par les organismes du milieu.

Parmi les trente-huit élèves qui ont reçu la formation de 1993 à 1996, quatorze ont démarré leur entreprise, ce qui représente un taux de démarrage de 37 %. Un tel taux est très satisfaisant dans ce genre de programme. Une relance téléphonique a révélé que les entreprises étaient toujours en activité, six mois après leur création. La plupart d'entre elles se retrouvent dans le secteur des services et deux le sont dans la fabrication.

Le Collège mise sur la connaissance des formateurs, qui sont issus du milieu socio-économique, pour assurer la concordance entre les objectifs du programme et les besoins du marché du travail. D'ailleurs, certains professeurs ont ajusté les contenus des cours et leurs méthodes pédagogiques afin qu'ils correspondent davantage aux réalités qui attendent les futurs entrepreneurs.

Tout comme le Collège, la Commission est d'avis que ce programme apparaît très pertinent compte tenu de la pénurie d'emplois que connaît la région. Cette pertinence est aussi reconnue par les organismes gouvernementaux responsables de la planification de la main-d'oeuvre puisqu'il est reconduit en vertu d'une entente fédérale-provinciale. Il reçoit également l'appui des organismes voués au développement de l'entrepreneuriat dans la région. Même si les liens que le Collège a établis avec le milieu sont déjà très forts, la Commission l'encourage à mettre en oeuvre les actions envisagées dans le rapport pour renforcer encore les liens existants, comme le parrainage des élèves par des promoteurs du milieu.

Le programme prévoit une disponibilité de certains professeurs après la période de formation afin d'assurer un encadrement ponctuel auprès de ceux qui ont lancé leur entreprise ou qui sont sur le point de le faire. Ce service a été peu mis à profit par les finissants du programme. Le Collège devrait le faire connaître et le promouvoir davantage afin qu'il soit plus utilisé.

### ***La cohérence du programme***

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des activités d'apprentissage à la réalisation des objectifs du programme, l'articulation de la séquence des activités d'apprentissage ainsi que la charge de travail exigée des élèves.

Les objectifs poursuivis sont essentiellement ceux qui ont été définis par le ministère de l'Éducation (MEQ). Le Collège a procédé à une analyse de la contribution des cours aux objectifs du programme et fait la démonstration que les cours, dans leur ensemble, concourent à l'atteinte de tous les objectifs. La Commission constate que l'apport de chacun des cours paraît approprié. La réalisation du plan d'affaires constitue l'élément intégrateur du programme. La collaboration et les échanges qui ont lieu entre les professeurs et la volonté d'amélioration continue qu'ils manifestent contribuent également à la cohésion des activités d'apprentissage.

Dans l'ensemble, les cours présentent une séquence logique et contribuent graduellement à l'élaboration du plan d'affaires. Lors de l'autoévaluation, il est apparu que le cours «*Préparation au démarrage*» venait trop tard dans la séquence. Il a été ramené plus tôt afin de permettre aux élèves d'élaborer leur plan de financement avant la rédaction finale de leur plan d'affaires.

Le Collège a procédé à quelques changements à la pondération prévue dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* dans le but de donner plus d'importance à l'aspect pratique des apprentissages. Il a aussi transformé complètement en consultations individuelles le cours

«*Démarrage d'entreprises*» afin que chaque élève reçoive un soutien personnalisé dans le développement de son plan d'affaires.

Les élèves sont satisfaits de la clarté des exigences dans les travaux demandés par les professeurs. Le Collège et les élèves considèrent que la charge de travail prévue à la pondération est irréaliste, compte tenu de la densité de la formation, du contexte dans lequel elle se déroule et du profil des élèves qui effectuent un retour aux études tout en ayant des responsabilités familiales. Cette situation est accentuée par les contraintes établies par la SQDM quant à la durée de la formation qui a été fixée à seize semaines.

La Commission invite le Collège à discuter avec la SQDM la possibilité d'allonger la période de formation, comme il entend le faire. Si un tel allongement s'avère impossible, elle l'invite à revoir les objectifs des cours afin qu'ils puissent être atteints dans les délais impartis au programme. De même, il devrait donner suite à son intention d'accentuer l'information donnée aux élèves sur l'ampleur du travail qui les attend s'ils veulent réussir.

### ***La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement***

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques utilisées par les professeurs sont nombreuses et variées. Outre les méthodes plus traditionnelles comme l'exposé magistral et la discussion, ils ont recours à celles qui sollicitent la participation des élèves comme l'enquête dirigée et le jeu de rôle. Ils font aussi appel à des conférenciers et effectuent des visites d'entreprises. Les professeurs choisissent ces méthodes dans le but de soutenir l'intérêt des élèves et de faciliter leurs apprentissages. Selon le sondage, les méthodes pédagogiques des professeurs répondent aux attentes des élèves, sauf quelques exceptions. La Commission reconnaît les efforts faits par les professeurs pour individualiser et adapter leur enseignement au profil et aux besoins des élèves.

Le Collège offre plusieurs services de conseil, de soutien et de suivi aux élèves du programme. Certains sont de nature préventive, comme l'information donnée en début de programme par le conseiller pédagogique et le professeur de liaison sur diverses facettes de la formation. D'autres visent à accompagner, soutenir et guider les élèves dans les démarches qu'ils ont à effectuer pendant leur formation. Mentionnons les consultations individuelles et le soutien assuré par le conseiller pédagogique. D'autres enfin, comme l'évaluation formative et le tutorat, ont pour but de dépister ceux qui éprouvent des

difficultés d'apprentissage et d'intervenir auprès d'eux. Rappelons aussi le suivi postformation qui est disponible une fois le programme terminé. Tous les utilisateurs de ces services s'en sont montré très satisfaits lors du sondage. Il s'agit sans contredit d'un des points forts du programme.

Les professeurs ont recours à plusieurs moyens pour répondre aux besoins d'encadrement des élèves en dehors des heures de cours : consultations individuelles prévues à l'horaire, rencontres ponctuelles, consultations téléphoniques, présence systématique avant le cours et utilisation des pauses. Les élèves consultés et ceux qui ont été rencontrés les apprécient. Une certaine insatisfaction est cependant apparue au regard de la disponibilité offerte pour le cours «*Préparation au démarrage*». Pour remédier à la situation, le Collège prévoit déterminer des heures de consultations individuelles dans le cadre de ce cours. La disponibilité des professeurs est très bonne, compte tenu de leur statut, puisqu'ils sont presque tous des chargés de cours.

### ***L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières***

Trois sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et les mesures mises en place pour favoriser le perfectionnement; les ressources matérielles et financières affectées au programme.

Les professeurs qui donnent les cours du programme possèdent un baccalauréat dans leur discipline, sauf une personne dont l'expérience professionnelle compense la formation scolaire. Plusieurs proviennent du milieu entrepreneurial. C'est le conseiller pédagogique qui assure le travail d'encadrement de l'équipe professorale. Le nombre élevé de professeurs différents (11) rend la coordination difficile et c'est pourquoi le Collège songe à réduire le nombre de professeurs.

La Commission souligne la diversité et la complémentarité des compétences des professeurs. Même si le rapport signale des difficultés de coordination de l'équipe professorale, celles-ci n'étaient pas évidentes lors de la visite puisque les intervenants ont trouvé des moyens de se rencontrer et de partager l'information. Le dévouement du professeur de liaison facilite également les échanges d'opinion entre eux.

Le Service de la formation continue procède à une évaluation systématique du personnel enseignant à partir de deux instruments, soit une grille d'appréciation remplie par les élèves à la mi-session et un questionnaire soumis aux professeurs, qui porte sur le déroulement du cours et sur l'environnement dans lequel il est donné. Des mesures d'encadrement sont aussi données aux professeurs : rencontres individuelles avec le conseiller pédagogique avant le début de programme, réunions de l'équipe de professeurs à divers moments de la

session. Le Collège leur a même donné une formation andragogique. Ces mesures sont très appréciées par les professeurs et elles sont à souligner.

Le Collège met plusieurs ressources à la disposition du programme, dont un laboratoire informatique. Les professeurs et des élèves ont fait ressortir qu'ils sont très satisfaits du matériel mis à leur disposition. Les élèves souhaitent une augmentation du temps d'utilisation des ordinateurs durant les heures de cours puisque la densité du programme et leurs responsabilités personnelles les empêchent d'en profiter pleinement. Le Collège constate aussi que certaines améliorations devraient être apportées du côté des banques de données et des volumes de référence mis à la disposition des élèves et des professeurs. La Commission considère que, dans l'ensemble, les ressources affectées au programme sont adéquates. Cependant, un allongement de la durée du programme en faciliterait un meilleur usage.

### *L'efficacité du programme*

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; l'adéquation des modes et instruments d'évaluation pour évaluer les objectifs d'apprentissage et la réalisation des objectifs du programme; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation.

Le recrutement des candidats se fait surtout par l'entremise des Centres de Développement des ressources humaines Canada, puisqu'ils doivent être prestataires de l'assurance-emploi. La publicité dans les journaux locaux et la collaboration d'organismes de développement économique sont aussi utilisées pour rejoindre les candidats potentiels. Ils sont d'abord rencontrés par le conseiller pédagogique qui, en plus de les informer sur le programme, constitue leur dossier d'admission où doit apparaître un sommaire du projet d'affaires qu'ils entendent mettre sur pied. Les candidats rencontrés complètent aussi un questionnaire qui permet de connaître leur potentiel entrepreneurial. Ils sont ensuite reçus en entrevue par un comité composé du conseiller pédagogique, du professeur de liaison, du commissaire industriel et de représentants de la SQDM et de DRHC. Comme le souligne le rapport, le Collège s'est doté d'une procédure d'admission simple, efficace et rigoureuse et que la Commission considère adéquate.

Le Service de la formation continue met à la disposition des professeurs un canevas et une grille d'autoévaluation pour l'élaboration des plans de cours. Ceux-ci sont ensuite révisés à l'aide d'une grille d'évaluation. Une rencontre des professeurs et du conseiller pédagogique au début du programme permet de vérifier l'uniformité des plans de cours. Le conseiller pédagogique vérifie périodiquement le respect des pratiques évaluatives à l'aide d'une grille d'appréciation remplie par les élèves pour tous les cours.

Le rapport d'autoévaluation établit la concordance entre les objectifs des cours et les instruments d'évaluation pour les cours «*Application des notions de finance*» et «*Rédaction du plan d'affaires*». Il en arrive à la conclusion que les moyens d'évaluation utilisés mesurent adéquatement et équitablement l'atteinte des objectifs visés. Il constate aussi que les articles pertinents de la PIEA sont appliqués. La Commission a procédé aux mêmes analyses. Pour le cours «*Application des notions de finance*», le plan de cours est très complet, précis et signifiant pour les élèves. Les examens permettent de vérifier l'atteinte des compétences énoncées et le travail exigé permet aux élèves de situer les prévisions budgétaires et les dimensions de financement dans leur plan d'affaires. Pour le cours «*Rédaction du plan d'affaires*», le plan de cours couvre l'ensemble des objectifs énumérés dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* et les documents indiquent clairement que tous les objectifs sont travaillés et évalués. Cependant, 20 % de la note est accordé pour la simple participation aux activités d'apprentissage. Depuis l'autoévaluation, le Collège a procédé à certaines modifications à l'intérieur de ce cours. Ainsi, un échéancier a été déterminé afin de s'assurer que les élèves accomplissent graduellement les étapes qui mènent à la rédaction de leur plan d'affaires. Un plan cadre du plan d'affaires leur est maintenant fourni. De plus, les élèves doivent présenter leur plan d'affaires à des experts provenant du milieu socio-économique en fin de programme.

Les taux de réussite des cours du programme sont en général très élevés. La cohorte de 1994-1995 présente des taux plus faibles, mais cela tient au mode de calcul parce que deux élèves ont abandonné le programme. Le Collège attribue ces succès aux mesures d'aide et de soutien accordées aux élèves, aux méthodes pédagogiques utilisées et à la disponibilité des professeurs. Des correctifs ont été apportés lorsque des problèmes ont été identifiés afin de favoriser la réussite des élèves.

Pour les trois cohortes analysées, le taux de diplomation est de 58 %. Ce taux ne change pas après la période maximale d'observation. L'autoévaluation a été l'occasion pour le Collège de prendre conscience que certaines mesures, qu'il n'avait jamais envisagées auparavant, permettraient aux élèves de terminer leur programme et d'obtenir leur attestation. Deux élèves de la cohorte faisant l'objet de l'évaluation n'ont pas décroché leur diplôme à cause d'une mauvaise compréhension des exigences. Les élèves rencontrés ont toutefois signalé que l'obtention du diplôme avait plus ou moins d'importance puisque leur objectif premier était de lancer leur entreprise.

### ***La gestion du programme***

Le dernier critère permet l'appréciation du partage des responsabilités, des communications internes et externes ainsi que de l'approche programme; il permet également d'apprécier les moyens utilisés pour informer les élèves du contenu et des exigences du programme.

C'est le conseiller pédagogique attitré au programme qui en est le gestionnaire. Il a la responsabilité de planifier, organiser, coordonner et évaluer les différentes étapes de la mise en oeuvre du programme. Le professeur de liaison établit les liens entre les professeurs et assure un contact régulier avec les élèves. Ces deux personnes travaillent en étroite collaboration et assurent la cohésion du programme. Les professeurs et les élèves sont ainsi bien encadrés. La Commission souligne aussi les préoccupations d'ordre pédagogique qui se manifestent à travers le mode d'encadrement mis de l'avant par le Collège.

Le Collège a établi des mécanismes de collaboration qu'il estime rapides et conviviaux avec la SQDM, l'organisme subventionnaire, et d'autres partenaires régionaux. Il est partie prenante au comité local de développement de la main-d'oeuvre créé dans la MRC. C'est le lieu où la planification annuelle des besoins de formation s'effectue et où s'établissent les consensus. L'ensemble de ces éléments confère au programme une gestion adéquate qui facilite l'approche programme.

Les élèves sont informés sur le programme dans lequel ils s'engagent par la publicité diffusée dans les médias, la brochure distribuée, la rencontre des candidats avec le conseiller pédagogique et la réunion de début de session. Les élèves considèrent qu'ils ont été bien informés sur le programme. Ces moyens sont sans doute adéquats mais le Collège devrait insister davantage sur l'investissement personnel que le programme nécessite de la part des élèves et dont il a pris conscience en analysant la somme de travail personnel qu'ils fournissent.

## **Conclusion**

La Commission reconnaît que le programme *Démarrage d'entreprises* (901.79) conduisant à l'AEC mis en oeuvre par le Cégep de Saint-Félicien est un programme de qualité. Sa qualité repose sur la variété et l'adéquation des méthodes pédagogiques utilisées, la qualité des services de conseil, de soutien et de suivi offerts aux élèves, la compétence et la disponibilité des professeurs et sur la qualité de la gestion du programme.

## Les suites de l'évaluation du DEC

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme *Techniques administratives* conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC), le Cégep de Saint-Félicien a fait état d'actions réalisées ou en cours de réalisation dans le but d'améliorer la qualité de la mise en oeuvre de ce programme.

Actions réalisées :

- Rencontre de la Direction des études et du Département de techniques administratives afin de donner suite au rapport d'évaluation de la Commission. Adoption d'un plan d'action départemental.
- Évaluation par les élèves de tous les cours sous la responsabilité du Département et analyse de ces évaluations en assemblée départementale.
- Remplacement du cours «*Gestion de sa carrière professionnelle*» par le cours «*Formation d'entrepreneurship*» pour la cohorte ayant débuté à l'automne 1997.
- Augmentation du nombre d'heures d'utilisation du logiciel EXCEL dans certains cours du programme (201-377-77; 410-410-90; 410-540-90).
- Mise à jour du logiciel FORTUNE 1000; affectation des surplus réalisés par les projets spéciaux avec le milieu à la mise à jour des logiciels.
- Acceptation des lieux de stage en assemblée départementale afin de vérifier s'ils sont assez diversifiés pour satisfaire l'atteinte des objectifs du programme.
- Rencontre de mi-session avec les élèves du programme pour leur rappeler leurs droits et devoirs ainsi que les mécanismes prévus aux politiques lorsque des difficultés surgissent.
- Rencontre des professeurs avec les élèves après la tenue du stage afin de vérifier l'atteinte des objectifs et des attentes ainsi que les problèmes rencontrés.

Actions en cours de réalisation :

- Révision, par la Commission des études, de l'article de la PIEA traitant de l'évaluation du français.
- Relance des finissants du programme de 1994, 1995 et 1996 qui n'ont pas obtenu leur diplôme afin de déterminer les cours non réussis et leur offrir de les suivre et ainsi d'obtenir leur diplôme.
- Ajout de la pondération des évaluations dans le plan de cours de «*Comptabilité II*» à compter de l'hiver 1998.
- Réécriture du plan de cours de «*Marketing*». Recherche d'un logiciel approprié et à coût abordable pour l'utiliser dans ce cours.

## **Les suites de l'évaluation de l'AEC**

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme *Démarrage d'entreprises* conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC), le Cégep de Saint-Félicien s'est dit en accord avec le diagnostic posé par la Commission. Il a fait état d'actions en cours de réalisation dans le but d'améliorer la qualité de la mise en oeuvre de ce programme.

Actions en cours de réalisation :

- Discussions avec la SQDM pour allonger la période de formation afin que les élèves puissent avoir une charge de travail plus réaliste.
- Lors de la présentation du programme, insistance auprès des élèves éventuels sur la charge de travail demandée pour réussir avec succès la formation.
- Mise en place d'un système de parrainage avec les partenaires socio-économiques, qui devrait démarrer avec la prochaine formation au printemps 1998.
- Diffusion de l'information concernant le suivi postformation disponible pour les nouveaux entrepreneurs ayant suivi le programme.

La Commission estime que les mesures ainsi amorcées devraient permettre de bonifier les deux programmes. Elle souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les suites que le Cégep aura données aux recommandations qui lui sont adressées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président